

Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1
Tél.: 453-2409

Date : Le 25 mars 2020
Dest. : Directions générales
Exp. : Marcel Lavoie, sous-ministre
Copies : Julie Mason, sous-ministre adjointe
Directions des services administratifs et financiers
Objet : **Fermeture des terrains de jeux scolaires (COVID-19)**

Compte tenu de la fermeture des écoles et de l'état d'urgence provincial, les terrains de jeux scolaires doivent être fermés pour répondre aux exigences de distanciation sociale. Les terrains de jeux doivent être clairement identifiés comme fermés jusqu'à nouvel ordre.

Cette directive est conforme aux lignes directrices du gouvernement du Nouveau-Brunswick sur les bâtiments publics et les mesures prévues par les municipalités.

Cette directive prendra effet le 26 mars 2020.

Le sous-ministre,



Marcel Lavoie